

Ministry of Education  
Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



2015 : B8

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directions de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :** Grant Clarke, sous-ministre adjoint  
Division de l'apprentissage et du curriculum  
  
Mary Jean Gallagher, sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves  
  
Jim Grieve, sous-ministre adjoint  
Division de la petite enfance  
  
Janine Griffore, sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation  
autochtone et de la recherche  
  
John Malloy, sous-ministre adjoint  
Division du leadership et du milieu d'apprentissage  
  
Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations  
  
Pamela Skinner, sous-ministre adjointe et directrice  
générale de l'administration  
Division de la gestion et des services ministériels

**DATE:** 26 mars 2015

**OBJET :** **Financement des programmes d'enseignement pour  
l'année scolaire 2015-2016 – Subventions APE**

Le ministère de l'Éducation a le plaisir d'annoncer, au moment même où il dévoile les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement projeté en 2015-2016 dans le cadre des Subventions pour d'autres programmes d'enseignement (Subventions APE).

## **Améliorations – Faits saillants**

### **Contexte**

Le système d'éducation de l'Ontario doit son succès principalement à la mise en œuvre d'une vision cohérente, qui est connue et adoptée par tous les partenaires. Cette vision, décrite dans le document *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, comprend quatre grands objectifs pour notre système d'éducation : atteindre l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage; assurer l'équité; promouvoir le bien-être; rehausser la confiance du public dans le système d'éducation public.

Cette vision renouvelée nous met au défi de transformer le secteur de l'éducation de l'Ontario afin de répondre aux attentes d'aujourd'hui et de bâtir la province dynamique et prospère de demain. Ajoutons à cela qu'en optimisant l'utilisation des ressources, nous nous assurerons d'avoir un système viable et responsable.

Cette année, les fonds octroyés dans le cadre des Subventions APE visent l'avancement des grands objectifs et les priorités de la vision renouvelée. Pour transformer le secteur de l'éducation et atteindre nos objectifs d'excellence communs tout en respectant nos budgets, il faut de la volonté, de la détermination et des solutions créatives qui seront déployées efficacement et apporteront le maximum de bienfaits à nos élèves.

### **Initiative de simplification pour les Subventions APE et regroupement des programmes par thème**

Comme le mentionnaient les notes de service B5 et B10 sur les Subventions APE (2014), le Ministère a lancé une initiative visant à simplifier les processus et les exigences relatifs à la présentation de rapports sur les paiements de transfert effectués dans le cadre des Subventions APE. Le but est de réduire le fardeau administratif, d'améliorer la gestion des fonds et de mieux appuyer la vision renouvelée. Cette initiative s'échelonnera sur plusieurs années. L'année scolaire 2015-2016 verra l'adoption de nouvelles approches qui donneront aux conseils scolaires une marge de manœuvre dans l'affectation des fonds et amélioreront les méthodes de présentation des rapports financiers détaillés et des autres types de rapports sur les programmes.

Le principal moyen de remplir les objectifs de cette initiative sera le regroupement thématique : certains programmes seront regroupés par thème, c'est-à-dire selon les stratégies et priorités auxquelles ils se rapportent, et les conseils scolaires disposeront

de l'autonomie voulue pour gérer les fonds octroyés à ces thèmes, tant qu'ils pourront atteindre (ou dépasser) les cibles ministérielles de façon rentable. De plus, le Ministère simplifiera les exigences de rapport pour les programmes ainsi regroupés en améliorant les processus de présentation de rapports et en regroupant certains sujets devant faire l'objet de ces processus.

La première étape (prévue pour l'année scolaire 2015-2016) correspond à la réalisation d'un projet pilote, dans le cadre duquel les programmes sélectionnés seront regroupés sous les trois thèmes suivants :

1. Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace et de différenciation pédagogique
2. Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école
3. Stratégie ontarienne en matière de leadership et amélioration de l'apprentissage professionnel

Tout au long de la mise en œuvre de ces trois projets de regroupement thématique, les conseils scolaires devront continuer de poursuivre les objectifs de leurs programmes d'enseignement et de se conformer aux exigences de rapports énoncées dans leurs accords de paiement de transfert et les notes de service pertinentes. Les conseils scolaires auront l'occasion de donner leurs idées sur d'autres possibilités de regroupement thématique qui amélioreront la coordination et la mise en commun du travail qui se fait au sein des différents programmes d'enseignement financés par les Subventions APE. De cette façon, nous serons en mesure de trouver des solutions novatrices adaptées aux besoins d'amélioration locaux.

## **Allocation des fonds**

Pour aider les conseils scolaires à planifier leur budget pour l'année scolaire 2015-2016, nous confirmons que le Ministère versera 214,1 millions de dollars aux conseils scolaires et aux administrations scolaires dans le cadre des Subventions APE, afin de faire avancer les priorités ministérielles. De cette somme :

- un montant de 153,4 millions de dollars a déjà été octroyé (l'affectation des fonds par conseil scolaire figure dans la présente note de service);
- un montant de 60,7 millions de dollars n'a pas encore été octroyé (l'affectation des fonds par conseil scolaire sera confirmée plus tard dans l'année).

Certaines initiatives s'adressent spécifiquement aux conseils scolaires de langue anglaise. Des sommes équivalentes sont toutefois octroyées aux conseils scolaires de langue française sous d'autres rubriques du présent document.

<b>Initiative (M\$)</b>	<b>Octroyés</b>	<b>À octroyer</b>	<b>Total</b>
Éducation autochtone – Mise en œuvre du Cadre d’élaboration des politiques d’éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits		4.7	4.7
Formation et soutien en matière d’autisme	3.0		3.0
Enquête collaborative pour l’apprentissage des mathématiques	4.9		4.9
Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordination de la liaison	6.4		6.4
Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires	7.5		7.5
Leaders de la petite enfance	8.9		8.9
Engagement et ré-engagement des élèves – Premières Nations, Métis et Inuits		0.5	0.5
Rapport de données sur les effectifs		2.0	2.0
Équité et éducation inclusive – Participation des parents		0.9	0.9
Accent sur les jeunes	7.0		7.0
Littératie en langue française		0.5	0.5
Soutien aux élèves et aux écoles de langue française	0.2	0.7	0.9
Initiative Engagement, amélioration et monitorage systémiques (EAMS), de la maternelle à la 6 <sup>e</sup> année – Séances de réseautage régionales	1.8		1.8
Projets régionaux visant l’apprentissage pour tous de la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	1.5		1.5
Personnel de bibliothèque	9.8		9.8

<b>Initiative (M\$)</b>	<b>Octroyés</b>	<b>À octroyer</b>	<b>Total</b>
Capacité locale de la GIARE	3.2		3.2
Centres de réseautage de la GIARE	1.6		1.6
Élaboration d'une nouvelle politique		0.8	0.8
Stratégie ontarienne en matière de leadership et amélioration de l'apprentissage professionnel		4.8	4.8
Éducation en plein air et engagement		20.0	20.0
Politique d'aménagement linguistique (PAL)	0.4		0.4
Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) pour appuyer l'apprentissage du français	0.6		0.6
Stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques, de la 7 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année	1.2		1.2
Ré-engagement des élèves 12 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> +		1.2	1.2
Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles (Équipe d'appui)	1.0		1.0
Petits conseils et conseils du Nord – Mathématiques	4.4		4.4
Majeure Haute Spécialisation (MHS)		6.6	6.6
Engagement des élèves		1.2	1.2
Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace et de différenciation pédagogique	6.8		6.8
Réussite des élèves – Acquisition de pratiques novatrices	0.5	0.4	0.9
Réussite des élèves – Enquête collaborative pour l'apprentissage durant les années intermédiaires, mathématiques (de la 7 <sup>e</sup> à la 10 <sup>e</sup> année)	0.5		0.5

<b>Initiative (M\$)</b>	<b>Octroyés</b>	<b>À octroyer</b>	<b>Total</b>
Réussite des élèves – Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la fonction publique de l'Ontario (FPO)		0.4	0.4
Équipes responsables de la réussite des élèves et équipes interpaliers – Soutenir les transitions et les pratiques novatrices	1.6		1.6
Réussite des élèves – Initiative de soutien aux écoles		4.5	4.5
Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves des Premières Nations, métis et inuits		0.6	0.6
Enseignantes et enseignants pour l'étude des travaux d'élèves (ERÉTÉ)	12.7		12.7
Soutien à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants	0.5		0.5
Soutien à la mise en œuvre des politiques et des programmes	0.3		0.3
Initiative Engagement, amélioration et monitorage systémiques (EAMS) / Soutien au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO)	16.5	6.2	22.7
Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE)		3.5	3.5
Fonds pour la technologie et l'apprentissage	36.5		36.5
Apprentissage et enseignement assistés par la technologie	6.4		6.4
Apprentissage et enseignement assistés par la technologie dans les conseils scolaires de langue française	1.3		1.3
Tutorat en salle de classe		1.2	1.2

Initiative (M\$)	Octroyés	À octroyer	Total
Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école	6.4		6.4
<b>Total</b>	<b>153.4</b>	<b>60.7</b>	<b>214.1</b>

\* Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## **SECTION 1. FINANCEMENT OCTROYÉ PAR PROGRAMME ET RÉPARTITION DES FONDS DANS LES CONSEILS SCOLAIRES**

[La répartition des fonds dans les conseils scolaires figure à l'annexe A.]

Un montant de 153,4 millions de dollars a déjà été octroyé aux conseils scolaires.

### **Formation et soutien en matière d'autisme (3,0 M\$)**

Les conseils scolaires continueront de recevoir du financement pour appuyer la formation sur les méthodes pédagogiques basées sur l'analyse de comportement appliquée (ACA). Il sera ainsi possible d'accroître les compétences des équipes scolaires, notamment le personnel enseignant ainsi que les autres représentantes et représentants du milieu de l'éducation appelés à travailler avec des élèves souffrant de troubles du spectre autistique, dans l'application de ces méthodes en classe.

### **Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques (ECA-M) (4,9 M\$)**

L'Enquête collaborative pour l'apprentissage des mathématiques (ECA-M) menée dans chaque région de la province vise :

- à faire acquérir des connaissances en enseignement des mathématiques permettant d'améliorer l'apprentissage et le rendement des élèves;
- à mettre en œuvre des stratégies d'accroissement des capacités visant la mise sur pied de communautés d'apprentissage durables composées de personnes occupant diverses fonctions au sein du conseil scolaire;
- à appuyer le leadership pédagogique en mathématiques des personnes à la direction d'école en amenant ces dernières à se joindre au réseau de l'ECA-M;
- à offrir un cadre d'apprentissage professionnel favorisant la conduite d'enquêtes collaboratives dans tout le conseil scolaire;

## **Utilisation communautaire des installations scolaires – Coordination de la liaison (6,4 M\$)**

Les fonds alloués permettront aux conseils scolaires d'embaucher des coordonnatrices et coordonnateurs des services de liaison. Ceux-ci assureront la prestation efficace du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires à l'échelle locale, notamment en voyant à la coordination du programme, en assurant la liaison, en communiquant l'information et en recueillant des données. Il s'agit d'un programme qui permet à toutes les écoles d'offrir des installations intérieures et extérieures à coût abordable à des organismes sans but lucratif en dehors des heures d'école.

## **Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires (7,5 M\$)**

L'Initiative des écoles prioritaires, un volet du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, permet à certaines écoles, situées dans des quartiers défavorisés, d'offrir gratuitement à des organismes sans but lucratif l'accès à leurs installations après les heures d'école.

## **Programmes des leaders de la petite enfance (8,9 M\$)**

Les conseils scolaires recevront des fonds grâce auxquels ils pourront continuer de financer un minimum de 0,5 équivalent à plein temps (EPT) d'agente ou d'agent de supervision pour un poste de leader de la petite enfance. Voici les principales fonctions de ce poste :

- Assurer le leadership dans la mise en œuvre, à l'échelle du système, de la vision favorisant la création d'un réseau de programmes et de services pour la petite enfance. Ces programmes sont adaptés aux besoins, de haute qualité, accessibles, intégrés au maximum et qui favorisent le développement sain des enfants, tel que l'énonce le *Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance*.
- Élaborer des politiques, protocoles, programmes, normes et stratégies, selon les besoins, pour assurer l'excellente qualité des programmes et services destinés à la petite enfance.
- Coordonner un plan systémique en vue d'améliorer l'intégration de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, les services de garde d'enfants et les programmes et services destinés à la petite enfance dans chaque milieu scolaire.
- Renforcement des connaissances dans le milieu de la petite enfance en participant à l'élaboration, à l'examen, à l'administration et à l'application de mesures et d'indicateurs de rendement.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, une allocation de 8,4 millions de dollars sera accordée pour financer les postes permanents de leader de la petite enfance, et un financement ponctuel de 0,5 million de dollars sera octroyé pour le perfectionnement professionnel et les frais de suppléance pour les activités professionnelles des éducatrices et éducateurs.

### **Programme d'été Accent sur les jeunes (7,0 M\$)**

Le financement de ce programme se poursuit en 2015-2016 afin d'appuyer les partenariats entre certains conseils scolaires et les organismes communautaires locaux. Ce programme offre des activités et des possibilités d'emploi d'été aux élèves qui vivent dans des milieux urbains où les besoins sont importants.

### **Initiative Engagement, amélioration et monitorage systémiques (EAMS), de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année – Séances de réseautage régionales (1,8 M\$)**

Chaque conseil scolaire recevra des fonds destinés à une équipe chargée d'améliorer le système, formée de représentantes et représentants du conseil scolaire et de ses écoles. L'équipe participe à des séances de réseautage régionales et soutient la mise en œuvre de pratiques efficaces en matière d'enseignement, d'apprentissage et de leadership dans les écoles élémentaires et secondaires. Dans la présente note de service, un financement de 25 000 \$ est octroyé à chaque conseil scolaire pour son équipe d'EAMS.

### **Projets régionaux visant l'apprentissage pour tous de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (1,5 M\$)**

Le Ministère allouera des fonds aux conseils scolaires pour continuer de mobiliser les connaissances et de soutenir l'apprentissage professionnel, de façon à favoriser la mise en œuvre du guide *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* (2013). Encore cette année, les fonds alloués appuieront l'apprentissage professionnel régional et les projets des conseils scolaires, qui prendront la forme d'enquêtes collaboratives portant sur les thèmes suivants :

- L'importance pour le personnel enseignant de bien connaître ses élèves, et l'importance pour les élèves de se connaître en tant qu'apprenantes et apprenants, ce qui se fait par les ressources d'apprentissage et une mentalité de développement.
- Approfondir sa compréhension du développement et de l'apprentissage des élèves et adopter des pratiques inclusives.
- L'importance de la pensée critique et de la capacité à prendre des décisions fondées sur les données pour favoriser un apprentissage et un enseignement adaptés, personnalisés et ciblés.

- La mise à profit de la collaboration et des apprentissages professionnels communs dans une démarche par étapes pour favoriser le développement et l'apprentissage des élèves.

### **Projet d'investissement pour le personnel de bibliothèque (9,8 M\$)**

Des fonds continueront d'être versés pour le personnel de bibliothèque des écoles élémentaires (enseignantes-bibliothécaires ou enseignants-bibliothécaires et bibliotechniciennes ou bibliotechniciens). L'allocation des fonds par conseil scolaire a été révisée pour l'année scolaire 2015-2016.

### **Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) – Capacité locale et centres de réseautage (4,8 M\$)**

La GIARE a permis aux conseils scolaires d'accroître la capacité du personnel enseignant, des personnes à la direction d'école et des administrations des conseils scolaires à utiliser l'information pour favoriser l'amélioration du rendement des élèves. Compte tenu du succès de cette initiative, le Ministère fournira 3,2 millions de dollars en financement direct pour que les efforts faits en vue d'accroître la capacité locale de la GIARE se poursuivent, ainsi que 1,6 million de dollars aux sept centres de réseautage professionnel GIARE créés en 2005.

### **Politique d'aménagement linguistique (PAL) (0,4 M\$)**

En 2014, la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française (DPPELF) a mené de vastes consultations sur la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, publiée en 2004. Il en est ressorti la nécessité de créer un nouveau plan stratégique pour la mise en œuvre de la politique. Ainsi, un montant de 0,2 million de dollars sera octroyé aux conseils scolaires afin de soutenir la mise en œuvre locale du nouveau plan stratégique à venir. La répartition des fonds dans les conseils scolaires sera communiquée plus tard dans l'année.

De plus, les élèves de toute la province pourront prendre part à quatre événements culturels en 2015-2016, des projets qui bénéficieront d'un financement total de 125 000 dollars.

### **Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) pour appuyer l'apprentissage du français (0,6 M\$)**

En 2015-2016, les conseils scolaires de langue française recevront du financement pour la réalisation d'enquêtes collaboratives en lien avec les plans d'amélioration des écoles et des conseils scolaires et le *Cadre d'efficacité pour la réussite de chaque élève à l'école de langue française (M-12)*. Le financement servira à couvrir le coût de la suppléance, des déplacements et de la logistique associés à la tenue de réunions de CAP à l'échelle locale. Il vise à améliorer le rendement des élèves en lecture, en écriture et en communication orale, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, de même qu'à

réduire l'écart entre les garçons et les filles dans ces domaines. Les CAP peuvent avoir différents points de mire en fonction des besoins des écoles et des conseils scolaires.

Les sujets possibles sont la communication orale des jeunes enfants (projet COPE, Communication orale de la petite enfance), l'actualisation linguistique en français (ALF) et la littératie chez les garçons.

### **Stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques, de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (1,2 M\$)**

En 2015-2016, les conseils scolaires de langue française continueront de recevoir du financement pour la mise en œuvre de la stratégie provinciale d'accompagnement en mathématiques, de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année. Les fonds serviront à l'embauche d'une enseignante ou d'un enseignant, ou d'une conseillère ou d'un conseiller, qualifié en mathématiques qui agira à titre de leader en numératie dans le conseil scolaire pour les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année. Ce financement contribuera à renforcer la capacité des conseils scolaires à améliorer l'enseignement et l'apprentissage en mathématiques.

### **Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles (Équipe d'appui) (1,0 M\$)**

Cette année encore, des fonds seront accordés à l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles, une initiative qui s'inscrit dans la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. L'Équipe d'appui est une équipe provinciale de soutien à la mise en œuvre qui a pour mandat d'aider les 72 conseils scolaires à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves. Elle travaille au renforcement des conditions organisationnelles favorisant l'adoption de pratiques efficaces en matière de santé mentale dans les écoles, au développement des compétences des représentantes et représentants du milieu de l'éducation en ce qui touche à la santé mentale des élèves, et à la mise en œuvre dans les écoles de programmes de promotion et de prévention en matière de santé mentale fondés sur des données probantes.

### **Petits conseils et conseils du Nord – Mathématiques (4,4 M\$)**

Cette initiative est conçue pour aider les petits conseils scolaires et ceux du Nord dont les élèves affichent un rendement faible en mathématiques à développer l'expertise de leur personnel et à renforcer la capacité d'autres ressources locales en mathématiques au palier élémentaire. Les fonds permettront de financer dans les conseils scolaires admissibles un poste de facilitateur en mathématiques ainsi que les frais de suppléance et de créer des occasions d'apprentissage professionnel en numératie.

## **Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace et de différenciation pédagogique (6,8 M\$) [Regroupement thématique 1]**

Les conseils scolaires de langue anglaise recevront des fonds destinés à quatre stratégies de renforcement des capacités chez les représentantes et représentants du milieu de l'éducation de tous les niveaux. Ces quatre stratégies portent sur les méthodes d'apprentissage professionnel que sont l'enseignement efficace, la différenciation pédagogique et les enquêtes collaboratives. Elles visent à favoriser l'apprentissage et l'engagement des élèves ayant un faible rendement. Les conseils scolaires devront répartir les fonds entre ces quatre domaines : littératie, mathématiques, différenciation pédagogique et enquêtes collaboratives.

- Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace en littératie (1,7 M\$)
- Réussite des élèves – Accroître la capacité d'enseignement efficace en mathématiques (1,7 M\$)
- Réussite des élèves – Accroître la capacité de différenciation pédagogique (1,7 M\$)
- Réussite des élèves – Enquête collaborative relative à l'impact pédagogique (1,7 M\$)

## **Réussite des élèves – Acquisition de pratiques novatrices, de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (0,9 M\$)**

Certains conseils scolaires recevront des fonds pour financer des sites où se dérouleront des études de cas sur des pratiques novatrices destinées à répondre aux besoins des élèves ayant un faible rendement. Les activités menées pour accroître les capacités à tous les paliers concernant l'amélioration du rendement des élèves et la réduction des écarts de rendement viseront :

- l'établissement de liens entre l'enseignement et l'apprentissage au moyen d'une approche pédagogique différenciée fondée sur l'évaluation des données, notamment la rétroaction et les commentaires des élèves, qui permettra de répondre aux besoins d'apprentissage et d'engagement des élèves;
- l'apprentissage à de multiples niveaux (classe, école et conseil) au moyen d'un modèle d'enquête collaborative;
- la mobilisation des connaissances par la création collaborative (à l'échelle du Ministère et du conseil scolaire) de ressources d'apprentissage professionnel (p. ex., vidéos, documents) rendant compte des apprentissages vécus et permettant de poursuivre ces apprentissages.

## **Réussite des élèves – Enquête collaborative pour l'apprentissage durant les années intermédiaires, mathématiques (de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année)**

**(0,5 M\$)**

Les conseils scolaires admissibles continueront de recevoir du financement pour un projet d'enquête interpaliers visant l'acquisition de connaissances et la collecte de données sur les pratiques efficaces dans les classes du cycle intermédiaire. Ce financement aidera les conseils scolaires :

- à accroître leurs capacités pédagogiques interpaliers pour renforcer l'apprentissage des élèves et réduire les écarts de rendement en mathématiques, conformément au plan d'amélioration des conseils scolaires pour le rendement des élèves;
- à renforcer leur capacité en matière d'enquêtes collaboratives et les liens entre les représentantes et représentants du milieu de l'éducation du cycle intermédiaire, afin d'améliorer le rendement en mathématiques de tous les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année;
- à élaborer un modèle leur permettant de communiquer leurs pratiques et d'en faire profiter les autres écoles et conseils scolaires et la province.

Le projet d'enquête doit être orienté par au moins un des sept principes fondamentaux formulés dans le document *Mettre l'accent sur l'enseignement des mathématiques* (automne 2011).

## **Équipes responsables de la réussite des élèves et équipes interpaliers – Soutenir les transitions et les pratiques novatrices (1,6 M\$)**

Les conseils scolaires de langue anglaise continueront de recevoir du financement pour appuyer les équipes responsables de la réussite des élèves et les équipes interpaliers. Les fonds serviront :

- à soutenir les enquêtes collaboratives et les autres efforts interpaliers portant sur les transitions et les itinéraires, afin de répondre aux besoins des élèves vivant des difficultés qui persistent d'une année à l'autre et d'une école à l'autre;
- à suivre et à surveiller les progrès individuels des élèves jusqu'au moment où ceux-ci satisferont les conditions d'obtention du diplôme, particulièrement les élèves qui risquent de décrocher;
- à fournir un soutien opportun aux élèves pour qu'ils puissent planifier leurs études et leur vie professionnelle et satisfaire aux exigences scolaires et non scolaires menant à l'obtention du diplôme;

- à offrir des activités d'apprentissage professionnel continu aux équipes responsables de la réussite des élèves et aux équipes interpaliers.

### **Enseignantes et enseignants responsables de l'étude des travaux des élèves (ERÉTÉ) (12,7 M\$)**

Des fonds seront octroyés pour soutenir la réalisation, par le personnel enseignant, d'enquêtes collaboratives sur les besoins d'apprentissage des élèves et sur les stratégies d'enseignement et d'évaluation visant précisément à améliorer le rendement des élèves et à réduire les écarts en la matière.

### **Soutien à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (0,5 M\$)**

En 2015-2016, les conseils scolaires de langue française continueront de recevoir une allocation pour la mise en œuvre de la dernière mouture du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Le financement comprend une subvention de base destinée à la mise en œuvre du programme ainsi qu'un montant par classe. Il aidera les conseils scolaires à renforcer leur capacité dans le domaine, à favoriser l'intégration des attentes d'apprentissage relevant de quatre thèmes (appartenance et contribution; autorégulation et bien-être; manifestation des apprentissages en littératie et en numératie; résolution de problèmes et innovation), à faire en sorte que la voix des enfants soit entendue dans leur milieu scolaire et que leurs apprentissages, idées et hypothèses (l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage) soient mis en valeur, et à continuer de favoriser l'apprentissage par le jeu et par l'enquête dans les classes de la maternelle et du jardin d'enfants.

### **Soutien à la mise en œuvre des politiques et des programmes (0,3 M\$)**

Ce financement aide les conseils scolaires à fournir la formation et le soutien requis pour mettre en œuvre les politiques, comme l'initiative Faire croître le succès, et les nouveaux programmes-cadres, comme celui d'éducation physique et santé. L'objectif est de renforcer les principes pédagogiques qui sous-tendent ces politiques et programmes : l'évaluation *au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage, et l'apprentissage par l'enquête*.

### **Initiative Engagement, amélioration et monitorage systémiques (EAMS) / Soutien au Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) (22,7 M\$)**

Comme nous l'indiquons dans la présente note de service, un montant de 16,5 M\$ a déjà été octroyé aux conseils scolaires; il reste 6,2 M\$ à allouer.

Ce financement sera octroyé en deux temps :

D'abord, chaque conseil scolaire obtiendra un montant de base de 2 200 \$ par école élémentaire dans le cadre de l'initiative EAMS. En outre, chaque école qui répond aux critères de financement de cette initiative, fondés sur les résultats des élèves en 2013-2014, se verra attribuer un montant supplémentaire de 4 500 \$. Ces fonds serviront à soutenir l'apprentissage professionnel sur l'amélioration du rendement des élèves de l'élémentaire, particulièrement en littératie et en numératie. Comme l'indique la présente note de service, ce financement a déjà été octroyé.

Ensuite, à l'automne 2015, d'autres fonds seront alloués aux conseils scolaires admissibles en fonction des résultats des élèves aux tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 2014-2015, afin d'appuyer l'apprentissage professionnel dans les écoles élémentaires où le rendement des élèves est plus faible. Cet apprentissage portera sur l'amélioration du rendement des élèves, particulièrement en littératie et en numératie.

### **Fonds pour la technologie et l'apprentissage (36,5 M\$)**

Le Fonds pour la technologie et l'apprentissage (FTA) s'inscrit dans la vision renouvelée de l'Ontario, qui appelle la transformation et la modernisation du secteur de l'éducation au moyen d'investissements favorisant l'adoption de pratiques pédagogiques approfondies basées sur les technologies.

Le Council of Ontario Directors of Education, le partenaire du Ministère dans cette initiative, communiquera plus tard aux conseils scolaires, aux administrations scolaires et à la Direction des écoles provinciales le financement déjà octroyé, les exigences de reddition de comptes ainsi que les exigences de recherche et de rapport en ce qui concerne le FTA et les soutiens régionaux.

### **Apprentissage et enseignement assistés par la technologie (6,4 M\$)**

Encore cette année, des fonds seront versés à chaque conseil scolaire pour le financement d'un poste (anciennement le contact de district en matière d'apprentissage électronique) destiné au soutien de l'apprentissage et de l'enseignement assistés par la technologie en Ontario. La personne occupant ce poste dirigera le conseil scolaire dans la mise en œuvre et l'intégration du contenu d'enseignement, des pratiques pédagogiques et de la technologie, afin de répondre aux besoins d'enseignement et d'apprentissage du 21<sup>e</sup> siècle.

### **Apprentissage et enseignement assistés par la technologie dans les conseils scolaires de langue française (1,3 M\$)**

Les conseils scolaires de langue française continueront de recevoir des fonds pour le financement d'un poste de liaison pour l'apprentissage et l'enseignement assistés par la technologie. La « personne responsable de l'environnement d'apprentissage virtuel » (PREAV), dirigera le conseil scolaire dans la mise en œuvre et l'intégration du contenu

d'enseignement, des pratiques pédagogiques et de la technologie, afin de répondre aux besoins d'enseignement et d'apprentissage du 21<sup>e</sup> siècle.

### **Bien-être : Écoles sécuritaires et tolérantes, écoles saines et santé mentale à l'école (6,4 M\$)**

[Regroupement thématique 2]

Le financement octroyé pour ce regroupement thématique combine les fonds anciennement alloués pour l'initiative Des écoles sécuritaires et tolérantes et pour la mise en œuvre des stratégies de santé mentale du conseil scolaire s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Avant cette année, deux allocations distinctes étaient versées. Elles ont maintenant été regroupées afin de donner aux conseils scolaires l'autonomie voulue pour mieux harmoniser leurs initiatives. Les conseils scolaires disposeront ainsi d'une certaine flexibilité leur permettant de gérer les fonds au sein d'un même regroupement thématique, tant qu'ils pourront atteindre (ou dépasser) les cibles ministérielles de façon rentable. De plus, cette façon de faire allègera leur fardeau administratif, car un seul accord de paiement de transfert et un seul rapport seront requis.

Ce financement vise à aider les conseils scolaires à atteindre l'objectif ministériel portant sur le bien-être des élèves. Il peut servir :

- à poursuivre le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances qui s'échelonnent sur trois ans;
- à faire avancer la mise en place d'une approche de promotion d'un milieu sécuritaire, inclusif et tolérant à l'échelle des écoles (y compris les réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive);
- à soutenir les stratégies et les activités conformes aux pratiques présentées dans le document *Les fondements d'une école saine*.

## **SECTION 2. FINANCEMENT OCTROYÉ PAR PROGRAMME**

Cette section décrit la répartition des 60,7 millions de dollars qui seront octroyés aux différents programmes. Les montants alloués à chaque conseil scolaire seront confirmés plus tard dans l'année.

## **Éducation autochtone – Mise en œuvre du Cadre d’élaboration des politiques d’éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits (4,7 M\$)**

L’enveloppe ministérielle destinée à l’éducation autochtone, qui s’ajoute aux Subventions pour les besoins des élèves (SBE), assurera un soutien continu à la mise en œuvre du Cadre d’élaboration des politiques d’éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Plus particulièrement, cet investissement aidera les conseils scolaires à mettre en œuvre les stratégies et mesures établies pour eux pour l’année 2015-2016 dans le *Plan de mise en œuvre : Cadre d’élaboration des politiques de l’Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* publié récemment. Il leur permettra notamment d’améliorer la réussite et le bien-être des élèves autochtones et de réduire les écarts de rendement.

## **Engagement et ré-engagement des élèves – Premières Nations, Métis et Inuits (0,5 M\$)**

En 2015-2016, des fonds seront octroyés aux conseils scolaires de langue anglaise admissibles afin de leur permettre de communiquer avec les élèves des Premières Nations, métis et inuits de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année auto-identifiés qui ont quitté l’école et de leur offrir des programmes de mentorat et de suivi. Les conseils scolaires devront fournir au Ministère :

- le nombre d’élèves avec lesquels ils ont communiqué;
- le nombre d’élèves qui sont retournés à l’école;
- le nombre d’élèves qui ont satisfait aux exigences d’obtention de diplôme en matière de littératie et d’engagement communautaire;
- le nombre d’élèves qui ont obtenu leur diplôme;
- le nombre de crédits que ces élèves ont obtenus.

## **Rapport de données sur les effectifs (2,0 M\$)**

Ce financement de 2,0 millions de dollars aidera les conseils scolaires à mettre en œuvre la deuxième phase de l’initiative pour la présentation de rapports de données sur les effectifs. Annoncée le 1<sup>er</sup> novembre 2013, cette initiative vise à remplacer les relevés papier des effectifs des programmes d’éducation permanente et d’autres programmes, par d’autres systèmes de gestion électronique des effectifs et par la collecte des données effectuée par le Système d’information scolaire de l’Ontario (SISOn).

## **Équité et éducation inclusive – Participation des parents (0,9 M\$)**

Des fonds seront accordés afin de soutenir sept réseaux de mise en œuvre en matière d'équité et d'éducation inclusive dirigés par les conseils scolaires (six réseaux anglophones régionaux et un réseau francophone provincial). Ainsi, un total de 875 000 \$ sera versé aux réseaux pour leur permettre d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, de la Politique de participation des parents et de l'Initiative de développement du caractère. Les réseaux pourront également faire part de leurs pratiques prometteuses aux écoles et aux conseils scolaires de la province.

## **Littératie en langue française (0,5 M\$)**

Ces fonds permettront aux leaders scolaires et au personnel enseignant de contribuer à l'amélioration du rendement et du bien-être des apprenantes et apprenants du français et des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants dans les écoles de langue française. Ils serviront également à déterminer et à financer diverses initiatives ciblées en fonction des données recueillies tout au long de la mise en œuvre du plan et de l'évaluation des pratiques, comme l'énonce le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.

## **Soutien aux élèves et aux écoles de langue française (0,9 M\$)**

Les conseils scolaires de langue française admissibles recevront un financement pour accroître les capacités des leaders et du personnel enseignant travaillant auprès des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Ces fonds serviront à planifier des projets basés sur des pratiques éprouvées et visant à assurer la réussite et le bien-être des élèves à long terme. Les initiatives comme le Projet de mise en œuvre de la différenciation pédagogique, qui permet le renforcement des compétences par des projets d'apprentissage professionnel, ou encore l'Initiative de ré-engagement des élèves (12<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> +), sont des exemples de projets qui continueront d'être financés. L'annexe A fait état qu'un montant de 200 000 dollars a déjà octroyé par conseil scolaire. La répartition des fonds restants sera communiquée plus tard dans l'année.

## **Élaboration d'une nouvelle politique (0,8 M\$)**

Le Ministère prévoit lancer une nouvelle politique sur l'apprentissage par l'expérience de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, qui traitera aussi de l'éducation coopérative. De plus, cette année encore, il financera la mise en œuvre des mesures énoncées dans le document *Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario, Politique et programme de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*.

## **Stratégie ontarienne en matière de leadership et amélioration de l'apprentissage professionnel (4,8 M\$)**

[Regroupement thématique 3]

Le document *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario* réitère le rôle essentiel que joue le leadership dans la réalisation des objectifs de la vision renouvelée. Pour favoriser la concrétisation de cette vision, le Ministère a mis au point, en consultation avec les conseils scolaires, une nouvelle version de la Stratégie ontarienne en matière de leadership (SOL) (le leadership au service de l'apprentissage).

La vision renouvelée du leadership (le leadership au service de l'apprentissage) a été intégrée à la Stratégie de développement du leadership au niveau du conseil scolaire (SDLC) de 2015-2016. Les conseils scolaires recevront, encore cette année, des fonds pour la planification de la relève et le renforcement des capacités; la collecte de données et la recherche; le développement continu de pratiques de leadership et de ressources personnelles en leadership efficaces par le mentorat et le coaching; la promotion d'une culture d'amélioration continue axée sur le développement professionnel. La SDLC continuera d'appuyer les objectifs des plans d'amélioration des conseils scolaires et des écoles en ce qui concerne le rendement des élèves ainsi que les plans pluriannuels des conseils scolaires.

Le financement octroyé pour l'amélioration de l'apprentissage professionnel contribuera à la qualité des ressources et des occasions d'apprentissage professionnel que les conseils scolaires offrent à leur personnel enseignant. La vision renouvelée correspond à un engagement à offrir des occasions d'apprentissage authentique, collaboratif et continu à toutes les apprenantes et tous les apprenants. Les modèles d'apprentissage éprouvés comme le mentorat permettent de décloisonner l'enseignement, de favoriser la collaboration et de soutenir les capacités de leadership des représentantes et représentants du milieu de l'éducation par l'échange intentionnel des connaissances et des pratiques entre collègues. Les conseils scolaires sont bien placés pour offrir des solutions d'encadrement de toutes sortes adaptées aux besoins d'apprentissage réels des mentors.

Les conseils scolaires pourront combiner les fonds qu'ils recevront pour la SDLC et pour l'amélioration de l'apprentissage professionnel afin d'offrir un encadrement à différents types de mentors : enseignantes associées et enseignants associés, mentors du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, mentors des personnes à la direction d'école et à la direction adjointe, mentors des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, mentors dans le domaine des opérations et des installations, conseillères et conseillers du conseil scolaire, et coordonnatrices et coordonnateurs.

## **Éducation en plein air et engagement (20,0 M\$)**

Ce financement servira à appuyer l'offre d'activités d'apprentissage en plein air pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire. Ces activités peuvent être offertes par les conseils scolaires ou d'autres organismes, comme des groupes communautaires ou sans but lucratif.

En 2015-2016, les fonds devront servir à couvrir le coût des activités d'apprentissage en plein air. Voici quelques exemples :

- coûts liés à la participation à des activités d'apprentissage en plein air offertes par le conseil scolaire ou par d'autres organismes, comme des groupes communautaires ou sans but lucratif;
- coûts liés à l'expertise, aux installations ou aux ressources d'organismes communautaires utilisées lors d'activités d'apprentissage en plein air;
- coûts de déplacement;
- frais de suppléance du personnel enseignant.
- En 2015-16, ces fonds ne pourront être utilisés pour couvrir ces coûts :
- coûts engagés pour la dotation en personnel;
- coûts associés aux installations d'apprentissage en plein air du conseil scolaire (p. ex., réparation, équipement);
- coûts engagés pour l'achat ou l'élaboration de ressources d'apprentissage.

## **Ré-engagement des élèves 12<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>+ (1,2 M\$)**

En 2015-2016, un financement sera attribué aux conseils scolaires de langue anglaise afin de leur permettre de communiquer avec les élèves qui ont quitté l'école, alors qu'ils n'étaient qu'à un pas du diplôme, et de leur offrir des programmes de mentorat et de suivi. Les conseils scolaires devront fournir au Ministère :

- le nombre d'élèves avec lesquels ils ont communiqué;
- le nombre d'élèves qui sont retournés à l'école;
- le nombre d'élèves qui ont satisfait aux exigences d'obtention de diplôme en matière de littératie et d'engagement communautaire;
- le nombre d'élèves qui ont obtenu leur diplôme;

- le nombre de crédits que ces élèves ont obtenus.

### **Majeure Haute Spécialisation (MHS) (6,6 M\$)**

Des fonds pour les programmes de MHS sont offerts aux conseils scolaires par l'intermédiaire des Subventions pour les besoins des élèves (environ 75 % du financement) et des Subventions APE (paiement de transfert totalisant 25 % du financement). Le montant alloué à un conseil scolaire peut changer si le nombre d'élèves inscrits et les programmes offerts diffèrent de ceux approuvés dans sa demande concernant les MHS pour 2015-2016.

Les fonds devront être utilisés pour couvrir les frais liés à la prestation des programmes de MHS dans les catégories de dépenses suivantes :

- certification et programmes de formation pour les élèves inscrits à des programmes de MHS;
- suivi des élèves en ce qui concerne l'achèvement de toutes les composantes de leur MHS;
- achat d'équipement et de matériel consommable;
- établissement et renouvellement des liens avec les entreprises locales et les partenaires communautaires;
- perfectionnement professionnel du personnel enseignant.

### **Engagement des élèves (1,2 M\$)**

La stratégie La voix des élèves vise à favoriser l'engagement et la réussite des élèves. Il s'agit d'une initiative qui, par l'intermédiaire du Conseil consultatif ministériel des élèves, des forums régionaux des élèves, de l'initiative Les élèves en tant que chercheurs et des projets Exprime-toi, aide les écoles, les conseils scolaires et le Ministère à en savoir plus sur la façon dont les élèves apprennent et sur ce qui les incite à s'engager dans leur communauté d'apprentissage.

Tous les conseils scolaires sont invités à encourager les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, en particulier ceux ayant un faible rendement scolaire, à présenter une demande de financement pour la réalisation d'un projet Exprime-toi. En 2015-2016, un montant de 1,15 million de dollars sera fourni pour financer les projets approuvés en français et en anglais.

## **Réussite des élèves – Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la fonction publique de l'Ontario (FPO) (0,4 M\$)**

Les conseils scolaires admissibles recevront du financement pour soutenir la prestation du Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la FPO, un programme d'éducation coopérative spécialisé qui permet le réengagement des jeunes de 16 à 20 ans issus de collectivités désignées comme prioritaires. Ce programme offre aux élèves la possibilité d'obtenir des crédits pour leur diplôme d'études secondaires et de

vivre une expérience de travail rémunérée au sein des ministères ou des organismes du gouvernement de l'Ontario.

## **Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves (4,5 M\$)**

Les conseils scolaires de langue anglaise admissibles recevront des fonds pour soutenir le renforcement des capacités dans leurs écoles secondaires où les taux de réussite des cours appliqués de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année sont inférieurs à la moyenne provinciale. L'Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves est une stratégie de réduction des écarts qui vise à améliorer le rendement des élèves, à augmenter le taux de réussite et à accroître le nombre des crédits accumulés.

Le financement servira à soutenir la mise en œuvre et le suivi de l'initiative, à accroître la capacité des directions d'école à titre de leaders pédagogiques et à offrir des occasions d'apprentissage professionnel en cours d'emploi au personnel enseignant.

## **Initiative de soutien aux écoles pour la réussite des élèves des Premières Nations, métis et inuits (0,6 M\$)**

Un financement supplémentaire sera fourni à certains conseils scolaires participant à l'Initiative de soutien aux écoles dont les données indiquent que les élèves auto-identifiés comme Premières nations, métis et inuits inscrits dans les cours appliqués de 9<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> année, risquent de ne pas obtenir leur diplôme en raison d'une perte de crédits.

## **Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE) (3,5 M\$)**

Ce programme permet à des enseignantes et enseignants chevronnés de vivre des expériences d'apprentissage autonome et de communiquer leurs pratiques de leur propre initiative, en fonction des priorités du Ministère, du conseil scolaire ou de l'école. Il leur offre des occasions d'accroître leurs connaissances et habiletés en matière de leadership et de faire connaître leurs pratiques exemplaires aux autres. À ce jour, environ 800 projets, auxquels plus de 4 200 enseignantes et enseignants ont participé, ont été approuvés et financés.

## **Tutorat en salle de classe (1,2 M\$)**

Grâce à ce financement, les conseils scolaires peuvent embaucher et former des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pour qu'ils offrent du tutorat à des élèves de l'élémentaire. Les tutrices et tuteurs appuient le travail des enseignantes et enseignants en salle de classe en aidant les élèves à renforcer leurs habiletés et leur compréhension des concepts présentés. Les conseils scolaires doivent présenter une demande pour obtenir ces fonds. Les montants alloués seront confirmés plus tard dans l'année.

Pour en savoir plus sur ces initiatives, veuillez communiquer avec les personnes-ressources habituelles du Ministère ou avec le bureau de la sous-ministre adjointe ou du sous-ministre adjoint responsable du programme concerné.

Nous continuerons de former et de développer des partenariats solides afin de réaliser nos objectifs communs visant toutes les apprenantes et tous les apprenants. Ensemble, nous devons faire preuve d'un leadership responsable, gérer les dépenses judicieusement et agir de façon transparente afin d'offrir un système adapté, de grande qualité, accessible et intégré, de l'apprentissage des jeunes enfants et la garde d'enfants à l'éducation des adultes.

*Original signé par*

---

Grant Clarke  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'apprentissage et du  
curriculum

Mary Jean Gallagher  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

---

Jim Grieve  
Sous-ministre adjoint  
Division de la petite enfance

Janine Graffore  
Sous-ministre adjoint  
Division de l'éducation en langue  
française, de l'éducation autochtone la  
recherche

---

John Mallo  
Sous-ministre adjoint  
Division du leadership et du milieu  
d'apprentissage

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et  
opérations

---

Palmela Skinner  
Sous-ministre adjointe et directrice  
générale de l'administration  
Division de la gestion des services  
ministériels

cc : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances  
George Zegarac, sous-ministre de l'Éducation  
Bernard Roy, président, Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation de langue française  
Roch Gallien, vice-président, Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation de langue française